

# Les échos du Conseil de Faculté

Le Conseil de Faculté a été réuni en formation plénière le mardi 20 octobre.

Des informations ont été données sur l'organisation du Salon Info-sup qui aura lieu, cette année, à distance du 16 au 20 novembre ainsi que le retour en France de nos étudiants en mobilité internationale en Irlande, compte tenu des mesures de reconfinement prises ces jours-ci par ce pays.

Deux questions centrales étaient à l'ordre du jour.

## **Première question : la continuité pédagogique et l'organisation des examens.**

En ce qui concerne l'organisation des examens, il est rappelé que ceux-ci auront lieu à distance et pour toutes les matières. Le calendrier initial est maintenu, les examens de Licence et Master 1 ayant lieu sur une période de 3 semaines entre le 30 novembre et le 18 décembre. Les matières à TD donneront lieu à un examen en ligne de 3h, les autres, au choix des professeurs chargés du Cours magistral sous la forme d'un devoir en ligne (Moodle) ou d'un oral à distance. Les scolarités ont donné un certain nombre de précisions. Les délibérations débuteront fin janvier de manière à laisser un délai raisonnable de correction.

En ce qui concerne la reprise des enseignements, des arguments, tous légitimes, ont été échangés autour de la question de savoir à partir de quand nous pourrions revenir à la jauge de 50%, la question se posant surtout pour les TD et le niveau Licence. Compte tenu de la détérioration actuelle de la situation sanitaire, il ne m'apparaît pas possible de reprendre le présentiel même à 50% dès le retour des vacances de Toussaint (2 novembre). L'objectif est une reprise au mois de janvier, si les conditions sanitaires le permettent. Un renforcement de l'encadrement pédagogique des étudiants va être mis en place, par le biais du dispositif GAINS étendu en L1 ainsi qu'une veille pédagogique de la part des responsables pédagogiques de Licence (Toulouse et Montauban). Un nouveau point est prévu lors du prochain Conseil de Faculté le 17 novembre.

## **Deuxième question : le budget de la Faculté pour 2021 a été adopté.**

Ce budget connaît une grande stabilité par rapport à 2020. Il est réparti en 3 sous-ensembles : Ecole doctorale droit et science politique, Formations (M2 et DU), Gestion courante. Au total, le budget de la composante s'élève à 356286 Euros. Il est, à ce jour, difficile de dire si nous pourrions organiser les différentes manifestations prévues normalement en 2021 : colloques, concours de plaidoiries, déplacements, manifestations conviviales... Nous poursuivons nos efforts en faveur de la reproduction des thèses de nos doctorants, de nos collègues qui passent le concours d'agrégation, des bourses d'excellence et de réussite, croisées avec le critère social. Nous prendrons en charge un demi-poste de gestion financière qui allègera le travail des gestionnaires de scolarité en M2, pour les réservations liées aux déplacements d'intervenants extérieurs.

Philippe Nélidoff, doyen de la Faculté de Droit et Science politique